Mairie de TROISSY Tél 03.26.52.70.06
mairie.troissy@orange.fr

L' ECHO DE TROISSY-BOUQUIGNY

Bulletin municipal n° 19—juillet 2017

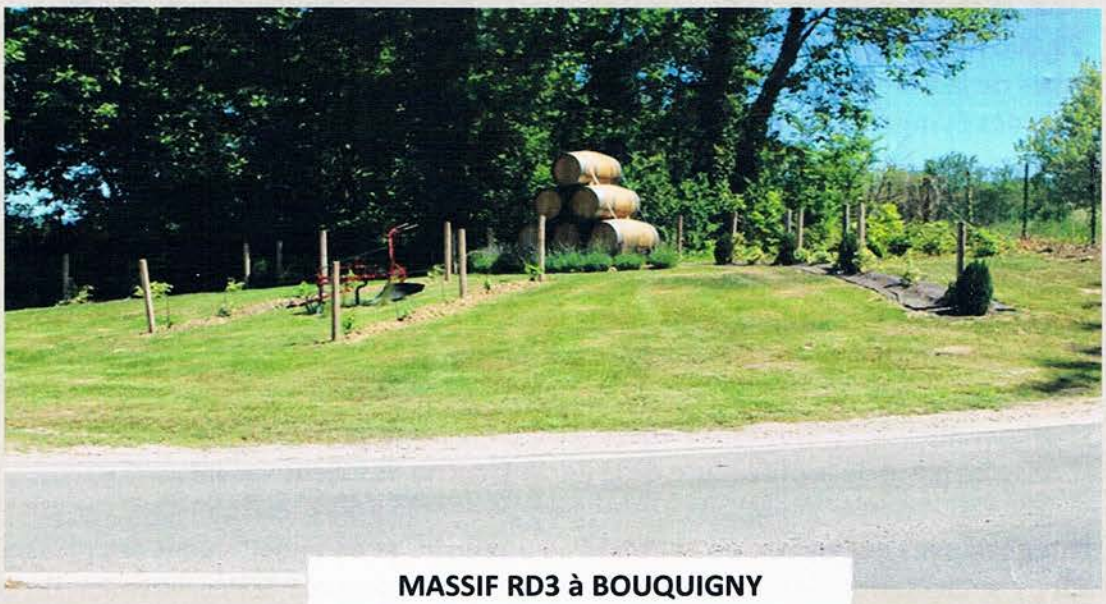

MASSIF RD3 à BOUQUIGNY

MERCI À M. RAYMOND Aurélien
POUR LE DON DES PIEDS DE VIGNE

GRAND JARDIN

BROCANTE DE BOUQUIGNY

LE MOT DU MAIRE

Très mobilisés,

-par la création de la grande intercommunalité comprenant 54 communes et 22 000 habitants, appelée la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne issue de la fusion-extension de la CC des Coteaux de la Marne, des Deux Vallées, de la Brie des Etangs, une partie du chatillonnais (un bulletin vous donnera toutes les informations).
-par la longue période électorale, nous n'avons eu de cesse de mener à bien nos projets:

* fin de l'élaboration du PLU,
* achèvement des travaux de la mairie,
* effacement du réseau téléphonique sur une partie de la RD 3 et l'entrée de la rue de la Paix,
* préparation des travaux d'aménagement de la place de l'église,
* mise en place de la procédure de la 2ème tranche des biens vacants...

Tout cela sans augmentation des taxes communales et un endettement des plus modéré..... Nous souhaiterions que les habitants s'investissent plus pour le fleurissement de leur maison. Nous remercions ceux qui le font.

Tous les membres du conseil vous souhaitent un bel été .

INAUGURATION ACCES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

LES FINANCES

TRAVAUX	montants ttc dépenses	TRAVAUX	montants ttc dépenses
Réparation tracteur	1 934,41 €		
Décorations de Noël	2 070,00 €	Coffret défibrillateur salle polyvalent Troissy (détérioré)	736,80 €
Effacement télécom RD3 et rue de la Paix	31 166,43 €	Jardinières cimetière et balconnière suspendues place Bailly	766,66 €
Fleurs, terreau, engrais	2 932,39 €	Entretien logements communaux	791,23 €
Architecte Place de l'Église (acompte)	4 132.80 €	Enduit salle Bouquigny	880,00 €
Coupes 2 frênes, rue Neuve	726,00 €	Contrat dératisation	2 363,40 €
Cadres et photos salle mariage	645,92 €	Pompe à eau	1 087,74 €
Ordinateurs MAIRIE	3 765,60 €	Régie (fabrication tables, bancs et bacs à fleurs)	4 624,85 €

Pour les travaux d'accessibilité de la mairie, la commune a reçu de la préfecture **une subvention d'un montant de 73 680,05 €.**

TARIFS DES SALLES

Les salles sont réservées aux habitants de Troissy et Bouquigny selon délibération du Conseil Municipal. Le prix de ces locations s'entend du vendredi en fin de journée au lundi matin.

TROISSY				
Location	Chauffage	Réunion Privée ½ journée	Vin d'honneur	Chauffage
300 €	**54 €**	**40 €**	**40 €**	**23 €**

BOUQUIGNY			
Location	Chauffage	Forfait ½ journée sans chauffage	Forfait ½ journée avec chauffage
120 €	**16 €**	**20 €**	**28 €**

INFORMATIONS DIVERSES

Fabrication des bancs par les agents technique

Dératisation : Des sachets sont toujours disponibles au local communal. Pour cela, veuillez contacter la mairie.

Bouchons d'amour : Nous vous rappelons qu'il existe un point de collecte à la mairie pour nos bouchons en plastique.

Lavoirs : Il est strictement interdit de préparer les traitements aux abords des lavoirs de Troissy - Bouquigny.

Enquête de recensement : La commune va réaliser en 2018 le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du **18 janvier au 17 février 2018.** Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens.
Il doit être proposé de manière systématique par les agents recenseurs.

Bénévoles : La commission des fêtes de la commune est à la recherche de bénévoles pour organiser les fêtes patronales, la brocante de Bouquigny et toutes autres manifestations. Merci de venir vous inscrire à la mairie.

École de musique

L'école de musique vous propose des cours de flûte, guitare, percussion, piano, saxophone et la participation à une chorale.
Les inscriptions auront lieu à la mairie

le lundi 4 septembre 2017
à 18h30.

Pour vous inscrire, merci de contacter la mairie.

Audition du 26 mars 2017

TARIFS AU TRIMESTRE

Habitants de la commune :

Élèves – 18 ans	
Solfège	**50,40 €**
Cours d'instrument	**90,00 €**
Location d'instrument = inchangée	**19,20 €**
Éveil musical (4-5 ans)	**36,00 €**
Élèves adultes (+ 18 ans)	**138,00 €**
Chorale	**33,60 €**

Extérieurs

Élèves – 18 ans	
Solfège	**50,40 €**
Cours d'instrument	**90,00 €**
Location d'instrument = inchangée	**27,60 €**
Éveil musical (4-5 ans)	**36,00 €**
Élèves adultes (+ 18 ans)	**150,00 €**
Chorale	**38,40 €**

Coût annuel de l'école de musique

PROFESSEURS	Salaires Net	Déplacements	Charges Patronales	NBRE ELEVES 2016/2017	NBRE ELEVES 2015/2016
Solfège + Chorale : SCHWENTZEL AURÉLIE	3 007,87 €	440,30 €	1 608,59 €	18	11
Guitare : PELETTE GEOFFREY	3 010,18 €	324,00 €	1 558,10 €	8	9
Flûte: LOURDEAUX ADÉLIE	716,19 €	592,00 €	383,07 €	2	3
Saxophone : ALOUR PIERRE du 06/10 au 06/07	613,78 €	80,00 €	328,73 €	2	0
Percussion : PAJON PASCAL	1 575,70 €	390,00 €	841,96 €	4	3
Piano : PELETTE DENIS	4 005,56 €	518,00 €	2 141,54 €	12	11
TOTAL	12 929,28 €	2 344,30 €	6 861,99 €	46	37
COUT TOTAL	22 135,57 €				19 726,61 €
FACTURATION AUX PARENTS	11 631,87 €				9 120,25 €
PARTICIPATION DE LA COMMUNE	10 503,70 €				10 606,36 €

LES BIENS VACANTS

Depuis la parution du bulletin de décembre de 2012, des ayants droits se sont manifestés pour la plupart des parcelles. Aujourd'hui, nous réitérons une 2ème liste de biens vacants.

Le 18 Août 2004, **les biens sans maître** peuvent entrer dans le patrimoine des communes d'implantation. Avant cette date ces biens devenaient la propriété de l'État à l'issue d'une procédure menée par **le service des Domaines**.
L'acquisition de ces biens par les Communes concerne les biens immobiliers sans propriétaire connu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans.
Notre commune souhaite engager une procédure d'acquisition de biens situés sur son territoire et **semblant répondre** aux critères de vacances définis par la loi, à savoir :

* propriétaire du bien inconnu ou disparu depuis plus de 30 ans.
* pas d'ayants droits à la propriété de la personne disparue.
* bien abandonné dont la succession du dernier propriétaire connu n'a fait l'objet d'aucune revendication avant l'expiration du délai de prescription trentenaire.

Avant d'engager une procédure d'acquisition et d'éviter toutes erreurs ou tous malentendus, les personnes possédant peut-être ces biens ou ayant hérité de ceux-ci ou connaissant des héritiers éventuels, sont invitées à contacter la Mairie. Le Conseil Municipal a décidé de vendre les terrains communaux cadastrés : au prix de 55 € le m² selon l'estimation des domaines.

Le Conseil Municipal a défini les critères d'attribution qui seront énoncés lorsque des acquéreurs se présenteront.

Les biens susceptibles d'entrer dans le patrimoine de la Commune sont les suivants :

DERNIER PROPRIETAIRE	N° CADASTRE	LIEU-DIT	SUPERFICIE
PALBROIS/ZULMA	AW 79	LES TEMS PERDUS	01 79
	G 142	LES CHAPELOTS	00 40
RONDEAUX/PRUDHOMME	AW 661	LES VIGNES DES PLUMONS	01 44
	F 58	LES VIDE BOURSES	00 85
	F 59	LES VIDE BOURSES	01 50
	G 79	LES HUGUENOTTES	01 00
BRUNEAUX LETE/CONSTANT	D 292	LES CORBAUDES	00 90
	F 773	LE HAUT DES RUELLES	01 95
	G 120	LES CHAPELOTS	01 55
MOREAU/VICTOR	D 344	LES CORBAUDES	01 07
	D 345	LES CORBAUDES	01 10
MATHIEU/PROT ANDRE	D 690	LES BASSES COTES AUX CHIENS	01 70
	F 169	LES BERGERES	01 65
	F 669	LES PLANTES MICHON	01 50
CHENU/ANDRE LUCIEN	F 195	LES CHARMES	01 00
	F 201	LES CHARMES	02 20
VERDE/PETIT HENRI	F 416	LE HAUT DES RUELLES	01 70
RONDEAU MARCEL	H 224	LA COPENNERIE	04 90
MAILLY-MAUROY/AUGUSTE	F 729	LES PLANTES MICHON	04 65
	AW 336	LES GRIMPEGNES	02 29
CHAPPUY/HENRI	G 36	LES HUGUENOTTES	02 85
ACCARIES/FELIX	G 340	LES VIGNES RUE DE CONDE	03 10
PROTAT/POMPON LEON	AW 37	LES TEMS PERDUS	01 98
	AW 638	LES RICOINS	02 81
	G 336	LES VIGNES RUE DE CONDE	01 55
	AW 70	LES TEMS PERDUS	03 27

A bas perceuses...tondeuses...aboiements... Dites **STOP** aux bruits de voisinages.

En ce début d'année, le constat est rapidement dressé : rien ne va plus entre voisins... la cause première : le BRUIT. Phénomène insidieux, puisqu'en fonction de sa provenance il est tolérable pour les uns et tout simplement insupportable pour les autres...

Le bruit, on peut en faire Jusque 22h » FAUX depuis 1995

En effet, en tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.

Le Maire peut toutefois accorder des dérogations individuelles ou collectives pour des manifestations particulières.

Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bêtonnière, perceuse...) sont **UNIQUEMENT** autorisé aux horaires suivants :

Jours ouvrables de 8h30 à12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.

Les équipements des bâtiments (chaudière, climatiseur...) doivent être maintenus en bon état de manière à éviter une augmentation anormale de leur niveau sonore.

Voirie et lieux accessibles au public :

Sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifiée, les réparations ou réglages de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de cet arrêté sont des contraventions de 3ème classe (jusque 450 €).

Stationnement

Pour la sécurité de tous, nous devons vous rappeler de ne pas circuler dans la rue des écoles aux heures indiquées sur le panneau et de ne pas **stationner sur les arrêts de bus**, ni devant l'abribus et **encore moins dans le virage qui se trouve en face de la boulangerie.**

TRAVAUX À RÉALISER PAR LA COMMUNE

- La Place de l'église,
- Les toilettes dans la moitié de la sacristie,
- Logement communal rue de l'église (plafond).

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

- Fauchage des talus,
- Marquage au sol,
- Enduisage dans les rues des Grèves et du Calvaires.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

REPAS DE LA FETE PATRONALE DE TROISSY

PROGRAMME DES FESTIVITÉS DU 13 ET 14 JUILLET
POUR LA COMMUNE DE TROISSY BOUQUIGNY

JEUDI 13 JUILLET

Rendez-vous à la mairie à 21h45, distribution de lampions et défilé de la retraite aux flambeaux dans les rues du village avec la participation de la fanfare de Magenta, suivi d'un vin d'honneur dans la cour de l'école et distribution de petits pains pour les enfants.

VENDREDI 14 JUILLET

À partir de 14h30 structures gonflables pour petits et grands, jeux de cartes pour tous, buvette

À partir de 16h animation musicale
UN SPECTACLE AVEC LE GROUPE CLOUD
variété

16h30 CONCOURS DE VÉLO FLEURIS
À tous les enfants, apportez votre vélo fleuri, chacun se verra récompensé par un lot et la remise d'un diplôme.

17h goûter pour les enfants

17h30 casse croûte républicain et verre de l'amitié pour tous offert par la mairie,

Venez nombreux participer à ces festivités, moment agréable et convivial pour la vie des habitants de notre village, vous êtes tous invités.

L'ASSOCIATION CULTURELLE TROISSY-BOUQUIGNY

L'Association culturelle vous rappelle que le **23 juillet 2017** aura lieu le Marché Artisanal d'Art, avec 25 artisans et une animation musicale. De plus, elle assurera la restauration et la buvette.

Le 30 juillet aura lieu la brocante habituelle. L' Association assurera également la restauration et la buvette.

Enfin le 17 et 18 septembre, nous organiserons comme l'an passé les Journées du Patrimoine en costume avec la Compagnie Médiévale des Sacres. Nous ferons visiter gratuitement la crypte et l'église.

COMMÉMORATION DU 8 MAI

LACHER DE BALLONS

KERMESSE DES ÉCOLES